

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

LECRET N° 82/1045 du 19/11/1982  
MTPS.DGTFP.DFF/2103/16

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Portant reclassement et nomination  
de Monsieur MABELE Etienne Institu-  
teur de 4<sup>e</sup> échelon des cadres de la  
catégorie B, hiérarchie I des Servi-  
ces Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVER-  
NEMENT

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'ar-  
(/ISAS : ticle 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des  
fonctionnaire de la République Populaire du Congo ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le réglément  
sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires ;  
D.R. (u le décret 62/198/FP du 5.7.62 fixent les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62  
portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisa-  
tion des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la  
révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
(/u le décret 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun  
des cadres de l'Enseignement ;  
(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglémentant la pri-  
se d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires  
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de car-  
rière et reclassement, notamment en son article 1er §12 ;  
(/u le décret 67/304/MT/DGT du 30.9.67 modifiant le sta-  
bleau hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire,  
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et  
21 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des  
cadres de l'Enseignement ; 5.64  
D.C.F. (u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Pre-  
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des  
avancements des agents de l'Etat ;  
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le rectificatif 81/046 du 26.01.81 au décret n° 80/  
644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des  
Ministres ;  
(/u le décret 81/047 du 26.01.81 relatif aux intérimaires des  
Membres du Gouvernement ;  
(/u l'arrêté n° 3870/MEN-DPAI du 20 Juin 1981 portant  
Promotion des Instituteurs et Institutrices de la catégories B,  
hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) au titre de  
l'année 1979 ;  
(/u l'arrêté 7603/MESCA-DAC-FP-DAAF portant admission des  
élèves-Conseillers Pédagogiques Principaux en section C de l'Ins-  
titut Supérieur des Sciences de l'Education (Ex-Ecole Normale  
Supérieure ;  
(/u la lettre N° 247/MEN-C.A.B-DGAS du 08.02.82 du Direc-  
teur Général de l'Administration Scolaire ;  
(/u la demande de l'intéressé en date du 27.12.81 ;

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets 64/165 et 67/304 des 22.5.64 et 30.9.67 susvisés, Monsieur MABELE Etienne, Instituteur de 4<sup>e</sup> échelon, indice 760 des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), titulaire de la Licence en Sciences de l'Education (2eme session 1981), délivrée par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 1<sup>o</sup> échelon, indice 850 Acc = Néant./-

ARTICLE 2 : Le Présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter du 19.10.81, date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1981-1982, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 19 Novembre 1982

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,  
  
Le Ministre de l'Education Nationale,

Antoine NDINGA-OBA  
  
Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SELVAIN-GOFA  
  
Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO-MATSIOLA

Itihi Ossetoumba DEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGTFP/DFP..... 3
- DB..... 3
- DCF..... 3
- MEN..... 3
- DOSSIER..... 3
- DPA..... 3
- INTERE SE..... 1
- SGCM/BC..... 2